



Votation du 18 juin 2023



Commune de  
**VEYSONNAZ**

★ | **SION**

Fusion Veysonnaz Sion

# Un mariage de raison sur le cône de Thyon



# POURQUOI DIRE OUI LES RAISONS DU MARIAGE

En 2021, après un vote consultatif favorable de la population, les autorités de Veysonnaz ont adressé une demande de fusion à la Municipalité de Sion. Aujourd'hui, les exécutifs des deux communes s'engagent résolument en faveur de ce mariage. Le projet est équilibré, raisonnable et amène des avantages aux deux partenaires.

## Pour Veysonnaz

### La commune de Veysonnaz se sent trop petite pour continuer seule.

Les tâches confiées aux communes sont de plus en plus lourdes et complexes. De nombreux dossiers nécessitent l'intervention de spécialistes (urbanistes, ingénieurs, juristes, etc.). Veysonnaz ne peut pas assumer seule toutes ces responsabilités. Aujourd'hui déjà, de nombreuses tâches sont faites en collaborations inter-communales. Fusionner est une étape logique.

### La population de Veysonnaz a choisi de se tourner vers Sion.

Un vote consultatif a été organisé en novembre 2020. Les citoyen-ne-s de Veysonnaz ont approuvé le principe d'une fusion à près de 90%. Et 55% ont choisi de se tourner vers Sion. Le projet s'appuie sur les attentes exprimées par la population de Veysonnaz.

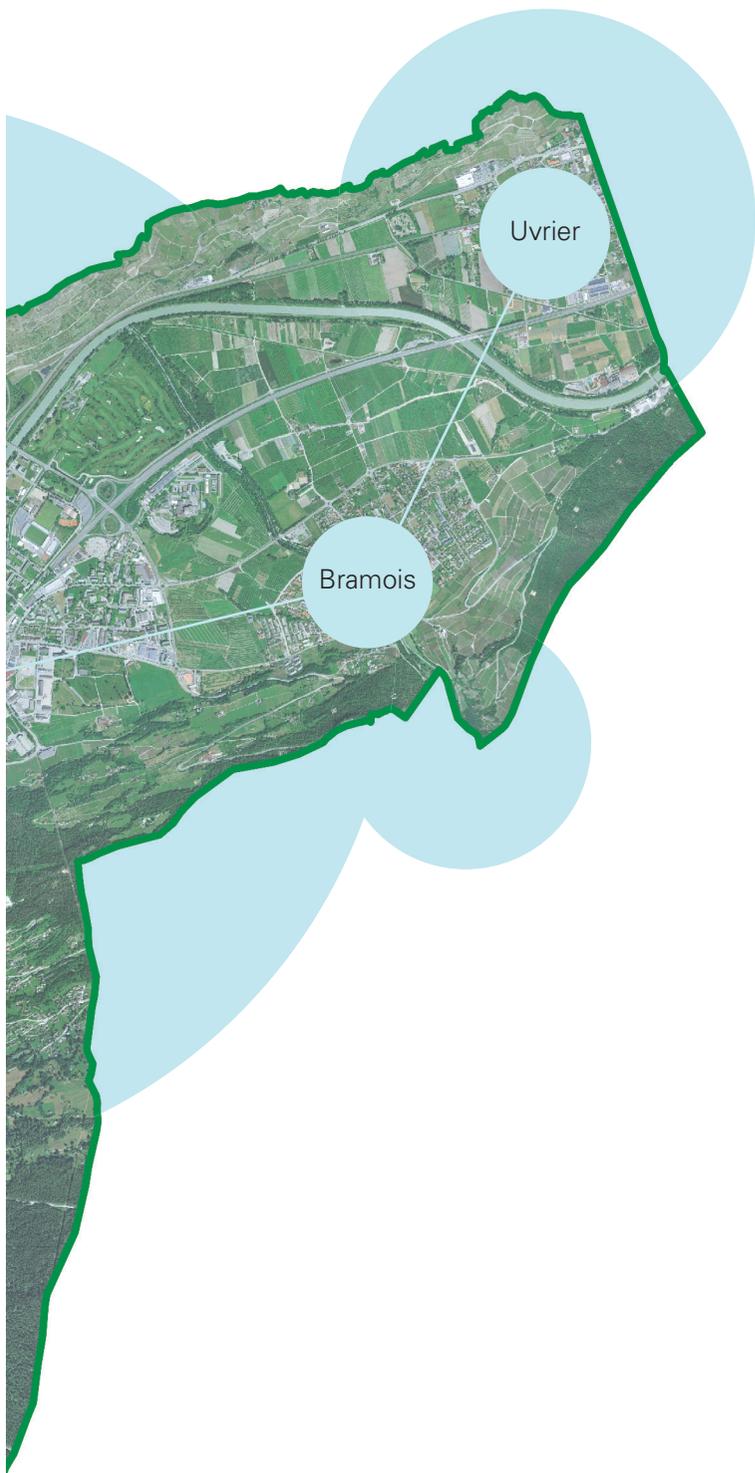
### Sion est un partenaire solide et respectueux des identités locales.

Sion a déjà conclu avec succès trois fusions (Bramois, Salins, Les Agettes). Avec sa politique de proximité, la Ville soutient les sociétés locales et favorise l'émergence de projets. Elle veille au développement équilibré des différents quartiers et villages qui la composent (écoles, parcs publics, infrastructures sportives, etc.).

### La population aura de meilleures prestations, avec une diminution d'impôts à la clé.

La population va directement bénéficier de cette fusion. Les prestations sont alignées sur celles de la Ville de Sion. Le taux d'imposition de la nouvelle commune sera celui de Sion. Pour les citoyens de Veysonnaz, les impôts vont baisser d'environ 20%. Enfin, la capacité d'investissement à Veysonnaz est nettement accrue.





## Pour Sion

### **Cette fusion s'inscrit dans la logique territoriale du cône de Thyon.**

La fusion avec Veysonnaz parachève les deux fusions entreprises avec Salins et Les Agettes. Le nouveau territoire est cohérent et permet une gestion plus efficace du cône de Thyon. Cela permettra d'améliorer notamment les transports publics, la sécurité, les travaux publics et la voirie.

### **De nombreuses collaborations existent déjà.**

Veysonnaz n'est pas une inconnue. De nombreuses collaborations se sont mises en place et font du sens. Plusieurs enfants des Agettes fréquentent l'école primaire de Veysonnaz. Les prestations du CMS et de la curatelle sont fournies par Sion. Notre commune collabore également avec la crèche et l'UAPE de Veysonnaz. Enfin Veysonnaz fournit l'eau potable et organise le ramassage des ordures et du déneigement de certains secteurs de Salins.

### **L'arrivée de Veysonnaz ne pose aucune difficulté organisationnelle ou financière.**

Veysonnaz est une commune de 1,1 km<sup>2</sup>, avec moins de 600 habitants. La fusion ne va pas bouleverser l'administration ni les finances de la Ville. Et ce d'autant que Veysonnaz est bien gérée et que ses infrastructures ont été bien entretenues.

### **La fusion ouvre de nouvelles opportunités, notamment pour le tourisme.**

Veysonnaz est une commune péri-urbaine touristique, directement connectée au domaine des 4 Vallées. Elle propose une offre complémentaire très intéressante pour le développement du tourisme 4 saisons.

# COMMENT FONCTIONNERA LA NOUVELLE COMMUNE



## Nom et armoiries

La nouvelle commune issue de la fusion s'appellera Sion et ses armoiries resteront celles de Sion. Le nom de Veysonnaz existera toujours. Il désignera l'un des villages de la commune, au même titre que Bramois, Uvrier, Salins, Les Agettes, Aproz et Châteauneuf.

## Autorités

Les autorités de la nouvelle commune seront composées d'un conseil municipal de 9 membres et d'un conseil général de 60 membres.

Les deux conseils seront élus lors des prochaines élections communales valaisannes, en automne 2024. Les citoyennes et citoyens des deux communes pourront se porter candidat·e·s et désigner leurs élu·e·s. Les nouvelles autorités entreront en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2025, date à laquelle la fusion sera effective.

## Bourgeoisies

Comme le prévoit la loi valaisanne sur les communes, les bourgeoisies et bourgeois de Sion et de Veysonnaz se prononceront également sur une éventuelle fusion des bourgeoisies le 18 juin prochain. Le résultat de ce vote n'impactera pas la fusion des deux communes car les bourgeoisies peuvent subsister indépendamment de la commune municipale.

## Administration

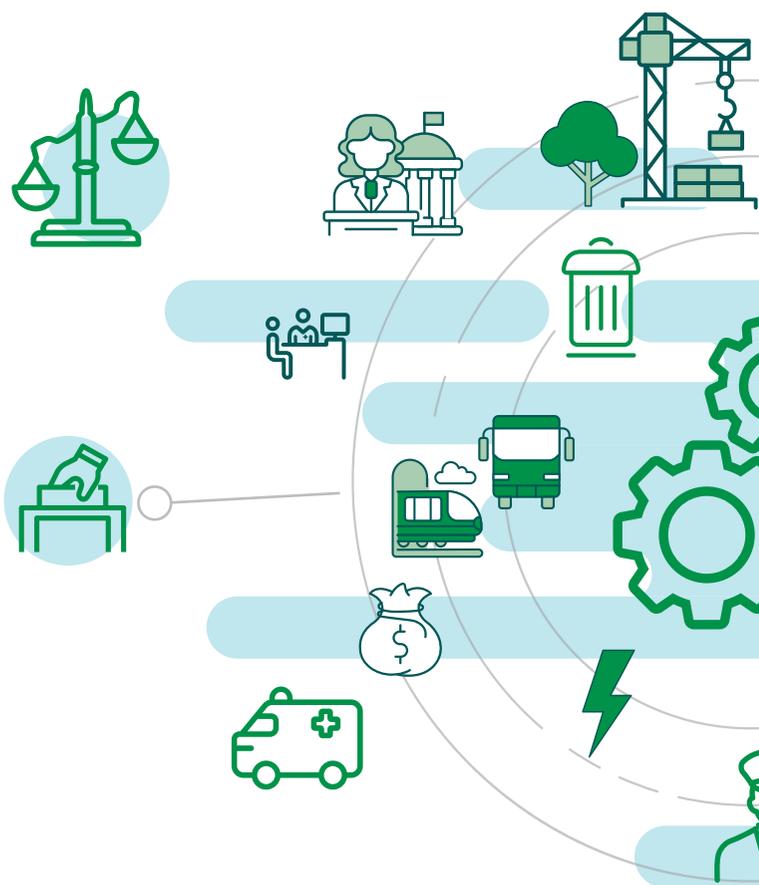
La nouvelle commune reprendra l'organisation administrative de Sion et fournira les mêmes prestations à l'ensemble des habitants. Les employés communaux de Veysonnaz seront tous intégrés au sein de cette administration, et bénéficieront des mêmes conditions que les employés communaux de Sion.

Le guichet communal sera maintenu à Veysonnaz. Il sera ouvert durant 4 périodes de deux heures, comme aujourd'hui. Les prestations de proximité (travaux publics, voirie) resteront à Veysonnaz.



## Impôts et taxes

Les deux communes disposent de finances saines. La fiscalité de la nouvelle commune sera alignée sur celle de Sion, avec un coefficient d'impôt communal de 1.10 et une indexation à 173%. Avec la fusion, les habitants de Veysonnaz profiteront d'un allègement substantiel de leurs impôts, d'environ 20%. Les taxes communales seront harmonisées, ce qui va représenter pour les habitants de Veysonnaz une augmentation de 20 à 40 francs par personne et par an.



## Investissements

La nouvelle commune disposera d'une importante capacité d'investissements, avec un degré d'autofinancement estimé à 111% (chiffres 2021). Elle pourra poursuivre la politique d'investissement de Sion.



### Crèches et UAPE

Il n'y a pas de changement pour l'accueil de la petite enfance. Veysonnaz conservera sa crèche et son UAPE. Celles-ci sont déjà en cours d'intégration au sein de l'Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance (ASLAE).



### Ecoles

Comme aujourd'hui, les enfants resteront scolarisés dans leur quartier ou leur village de la 1H à la 8H. Les élèves de Veysonnaz continueront à fréquenter l'école primaire de leur village. Dès la 9H, ils seront intégrés au cycle d'orientation régional de Sion avec les élèves de Salins, des Agettes, de St-Léonard, de Mont-Noble, de Grimisuat et d'Arbaz. Le transport scolaire sera assuré par les cars postaux et pris en charge par la nouvelle commune (abonnement aux lignes régulières). Tous les élèves bénéficieront des prestations extra-scolaires fournies par Sion (enseignement spécialisés, chèques scolaires, études surveillées, service médical scolaire, etc.).



### Tutelle et curatelle

Il n'y a aucun changement pour l'organisation et la gestion des tutelles et des curatelles. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les APEA (Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte) sont cantonalisées. Les communes de Sion et de Veysonnaz ont signé une convention constituant un service officiel intercommunal de la curatelle.

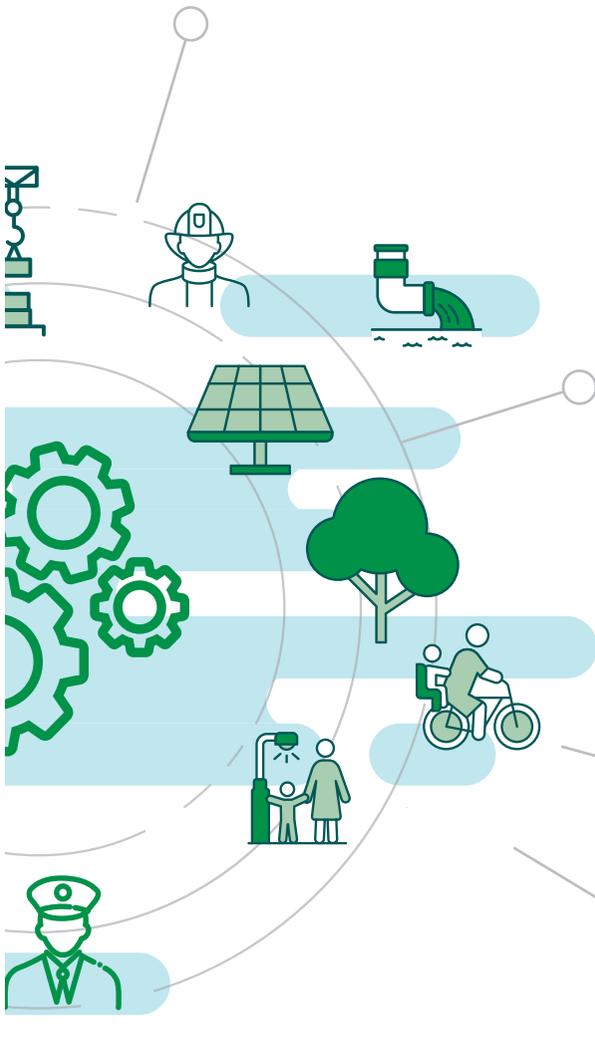
### Centre médico-social (CMS) et EMS

Il n'y a aucun changement pour les prestations médicales à domicile. Celles-ci sont déjà organisées au niveau régional, au sein de l'association du CMS de Sion-Hérens-Conthey. Il n'y a pas de changement non plus pour les EMS. Les familles pourront continuer à choisir leur établissement. Veysonnaz est déjà membre de l'association de l'ancien hôpital de Gravelone (EMS).



### Sociétés locales et vie de quartier/village

Les subventions accordées aux sociétés locales sont maintenues. La nouvelle commune continuera à soutenir l'organisation des manifestations dans les quartiers et les villages (mise à disposition gratuite du matériel de la voirie, installation des tentes, etc.). Cela représente actuellement une somme de près de 2 millions de francs par an. Elle mettra à disposition des villages et des quartiers un budget participatif pour réaliser des projets spécifiques.





# UN PROJET SOIGNEUSEMENT PRÉPARÉ

La fusion de Sion et Veysonnaz est l'aboutissement d'une longue réflexion, menée en y associant la population et le conseil général de Sion.

2019



## Premières réflexions

Les autorités de Veysonnaz réfléchissent à l'opportunité d'une fusion. En août, le conseil communal lance le projet. Trois scénarios sont étudiés : pas de fusion ; fusion avec Sion ; fusion avec Nendaz

2020



## Vote consultatif à Veysonnaz

Des ateliers participatifs sont mis sur pied au printemps. En automne un rapport stratégique est livré et présenté à la population. Il préconise une fusion.

En novembre, un vote consultatif est organisé. Les citoyen·ne·s de Veysonnaz plébiscitent le principe d'une fusion et choisissent majoritairement l'option sédunoise.

2021



## Lancement du projet

Les autorités de Veysonnaz déposent une demande d'étude de fusion auprès du conseil municipal de Sion. Celui-ci y répond favorablement.

Un comité de pilotage est mis sur pied, avec les présidents, vice-présidents et secrétaires municipaux des deux communes. Une charte de projet est adoptée pour assurer la bonne marche des travaux. Une étude de faisabilité est lancée, avec l'appui du bureau d'étude Compas Management.

En automne, des ateliers participatifs sont organisés avec le conseil général, le conseil municipal, le conseil bourgeoisial et les sociétés locales de Sion.

2022



## Consultations citoyennes

En février, l'étude de faisabilité conclut à l'opportunité du projet. Les conseils communaux décident d'aller de l'avant. Des soirées d'information sont organisées dans les deux communes. Un état de situation est établi avec les services communaux des deux communes.

Des ateliers participatifs sont une nouvelle fois organisés avec la population de Veysonnaz. Ceux-ci permettent de préciser les attentes quant au projet final.

2023



## Finalisation du projet

L'étude opérationnelle est terminée en février. Elle dessine les contours de la nouvelle commune et règle son futur fonctionnement.

Le projet est soumis au conseil général de Sion.

Les citoyennes et citoyens de Sion et de Veysonnaz sont appelés aux urnes le 18 juin 2023.



## LA FUSION EN BREF

### Quelle est la question ?

Acceptez-vous la fusion des communes municipales de Sion et de Veysonnaz ?

### Qui vote ?

Les citoyen·ne·s des communes de Sion et de Veysonnaz se prononcent le 18 juin 2023.

Les bourgeois.es de Sion et de Veysonnaz votent le même jour, de leur côté.

Le conseil général de Sion a accepté la fusion le 4 avril 2023.

### Que se passera-t-il après le vote ?

En cas de oui des deux communes, les conseils communaux transmettent le projet de fusion au Conseil d'Etat. Ce projet est ensuite soumis au Grand Conseil qui valide formellement la fusion. La nouvelle commune entre en force le 1<sup>er</sup> janvier 2025.



## VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

Un dossier complet, avec l'étude de faisabilité et l'étude opérationnelle réalisées par le bureau Compas Management, est en ligne sur les sites internet des deux communes :

- [www.sion.ch/fusion](http://www.sion.ch/fusion)
- [www.veysonnaz.org/fusion](http://www.veysonnaz.org/fusion)

Deux soirées d'information sont organisées et ouvertes à toutes et tous. Vous pourrez poser directement vos questions aux autorités municipales.

- Le 2 mai, à 19h, à la salle de gym de Veysonnaz
- Le 9 mai, à 19h, à l'aula du collège de la Planta.

**Informez-vous.  
Et surtout votez le 18 juin prochain.**



Commune de  
**VEYSONNAZ**

★ | **SION**